

**Procès verbal du conseil d'établissement en date du 14 décembre 2017**

**Représentants de l'administration**

M. CADIC Proviseur, M. PRE COCAC, M. BAMBA DAF, Mme DESLANDES Directrice, Mme BATANTOU CPE

**Représentants élus des personnels enseignants et d'éducation**

Mme MANTOVANI, M. FIGUERO. M. PIGERE.

**Représentants élus des personnels administratifs et de service**

M. MORANGA

**Représentants élus des parents d'élèves**

M. PRIME, M. LHERISSON.

**Représentants élus des élèves**

M.MPIKA, M.CHRISTMANN

M. PIGERE est nommé secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 17h35

Il soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du dernier conseil d'établissement en date du 14 novembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

**Vote : Le PV de la séance en date du 14/11/2017 est adopté à l'unanimité**

Il donne lecture de l'ordre du jour en précisant que le point 6 « Présentation des activités du FSE » du 2<sup>ème</sup> volet de l'ordre du jour ne sera pas abordé n'ayant pas eu de rencontre avec les membres du bureau du FSE pour informations sur ce point. Les points divers sont détaillés et joint à l'ordre du jour.

**Vote : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et abordé.**

**A- Affaires financières**

**1- Présentation du budget 2018**

M le Directeur des affaires financières fait observer les priorités qui ont conduit l'élaboration de ce budget précisant que la baisse de dotation de L'AEFE de 33 millions d'euros par l'état nécessitera une augmentation de la participation des établissements au niveau de 6 à 9 % impactée sur le budget de 2018.

Cinq objectifs ont conduit l'élaboration de ce budget.

- 1- Favoriser la formation, l'épanouissement et la réussite des élèves.
- 2- Assurer la sécurité et un cadre de vie agréable à tous les membres de la communauté éducative.
- 3- Apporter une aide aux familles
- 4- Promouvoir l'éducation et à la citoyenneté.
- 5- Soutenir l'investissement

Afin d'éviter une augmentation conséquente des écolages déjà élevés, des économies ont été prises en compte en contractant les dépenses dans les chapitres fonctionnement et investissement.

Il est précisé suite à une question de M. Prime et Pigère que ce budget a été élaboré sur la base d'une fréquentation des élèves égale à celle de l'année scolaire 2016-2017.

L'exécution de ce budget prévisionnel dégagera un excédent de gestion de 229 941 200 CFA qui permettra d'éponger les dettes du passé et de mieux préparer l'avenir grâce aux ressources secrétées par l'établissement.

Différents projets seront mis en œuvre notamment sur la formation et la pédagogie avec une augmentation de 4 millions CFA, une amélioration de la sécurité et du cadre de vie par des travaux de rénovation et divers investissements mobiliers pour l'environnement scolaire.

**Vote : A titre consultatif, l'assemblée adopte le projet prévisionnel pour l'année 2018.**

## **B- Affaires pédagogiques et éducatives**

### **1-Calendriers des épreuves blanches Collège et Lycée**

L'assemblée approuve à l'unanimité le projet présenté par l'administration.

**Vote : Validation à l'unanimité du calendrier des épreuves blanches proposé.**

### **2-Volet information à l'orientation 2017-2018**

L'assemblée approuve à l'unanimité le projet présenté par l'administration qui sera incorporé au projet d'établissement.

**Vote : Validation à l'unanimité du volet information à l'orientation 2017/2018**

### **3-Travaux menés et à prévoir en matière d'informatique**

Un audit a été effectué sur l'environnement informatique de l'établissement. M. le proviseur indique que cet audit ne peut pas être diffusé auprès des représentants élus du conseil d'établissement sans l'aval du comité de gestion. Le constat relève la nécessité de l'installation d'un système de sécurité générale et de sauvegarde de l'ensemble du réseau informatique par la mise en place d'un boîtier de sauvegarde antivirus et pare feu. Cette mise à niveau nécessitera une dépense de 14 millions de CFA. Elle a été budgétisée pour 2018. M. le Proviseur indique que cet audit constitue la feuille de route de la direction et de l'équipe des informaticiens.

L'installation de vidéo projecteurs dans l'ensemble des classes sera étudiée ainsi que le remplacement du matériel obsolète. Un phasage sera mise en place dès que le recensement des matériels sera terminé.

Trois routeurs ont été installés dans l'enceinte de l'établissement autorisant un meilleur accès internet à tous. Une vérification du bon fonctionnement sera effectuée par le personnel compétent du lycée.

Ces travaux réalisés, un appel d'offre pourra être envisagé quant au fournisseur le plus performant au niveau du rapport qualité prix du signal proposé.

### **4-Organisation d'une journée porte ouverte en mars 2018**

L'assemblée retient cette proposition qui permettra de mieux faire connaître aux parents l'environnement, le fonctionnement de l'établissement mais aussi de fédérer le personnel, d'attirer de nouvelles familles. Cette manifestation se déroulera le samedi 10 mars 2018. Un comité de travail sera mis en place pour la mise en place de cette opération.

L'assemblée juge opportune par ailleurs la réalisation d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants

**Vote : Autorisation accordée au chef d'établissement d'organiser une PO le 10 mars 2018**

### **5-Présentation des activités du CESC**

Les diverses propositions formulées par le comité sont étudiées et adoptées

**Vote : Le volet CESC 2017/2018 présenté est validé**

### **C-Questions diverses**

Face à la multiplicité des questions soulevées il apparaît indispensable qu'une actualisation du règlement intérieur définissant plus précisément les droits les devoirs et les responsabilités de tous les usagers de l'établissement soit mise en place. Une commission sera mise en place pour mener un travail de réflexion.

Pour les enfants de l'école élémentaire demeurant sous la paillote Mme la Directrice précise qu'un service de surveillance a été mis en place avec les assistantes maternelles et les surveillants le midi et le soir.

Concernant les allers et venues d'entrées et de sorties des collégiens et des lycéens, Mme la CPE précise qu'un contrôle strict est effectué par le personnel de l'établissement depuis trois ans et que les agents de sécurité ne sont pas habilités à réaliser ce travail.

M. LEHERISSON s'étonne de n'avoir reçu les documents préparatoires à ce conseil. M le Proviseur s'en excuse, une actualisation des adresses électroniques s'avérant indispensable.  
La séance est close à 19h55

Le secrétaire de séance,

H. PIGERE

Le Président,

L. CADIC